

SIDOMPE - SYNDICAT MIXTE

Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79

Courriel: <u>info@sidompe.fr</u>

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars, à vingt heures trente, le Comité du SIDOMPE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est assemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 12 mars 2019	Membre présents : 35
	Nombre de pouvoir : 2
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 37

Etaient présents:

CA Versailles Grand Parc: Bailly: Philippe Michaux / Fontenay-Le-Fleury: Alain Sanson / Les Loges-en-Josas: Jean-Loup Rottembourg / Noisy-le-Roi: Géraldine Lardennois; SIEED: Behoust: Guy Pelissier / Boinvilliers: Jacques Nedellec / Boissy-Sans-Avoir: Sylvie Jean / Civry-la-Forêt: Elie Setiaux / Condé-sur-Vesgre: Michel Barbier / Dammartin-en-Serve: Philippe Andrin / Flexanville: François Ligney / Galluis: Eric Gaudin / Grandchamp: Jean-Paul Baudot / La Hauteville: Philippe Lelaidier / Houdan: Claude Richard / Méré: Alain Colombi / Le Mesnil-Saint-Denis: Marie-Christine Bihoreau / Milon-La-Chapelle: Isabelle Thierry / Montfort-l'Amaury: Daniel Deneuville / Orgerus: Dominique Artel / Orvilliers: Gérard Courtelle / Saint-Lubin-de-la-Haye: Alexis Gerber / Tacoignières: Alain Pierre / Le Tartre-Gaudran: Frédéric Besançon / Thoiry: Irène Bouvier / Tilly: Claude Sayagh / Vicq: Héraldo Villegas / Villette: Roland Trousseau; CC Cœur d'Yvelines: Saint-Germain-de-la-Grange: Jacques Delepoulle / Saulx-Marchais: Muriel Dupeux / Villiers-Saint-Frédéric: Laurence Bacle; CC Gally-Mauldre: Feucherolles: Michel Delamaire; Saint Quentin en Yvelines CA: Trappes: Jean-Claude Richard / La Verrière: Christian Bourgouin; CA Saint Germain Boucles de Seine: L'Etang-la-Ville: Gilbert Arnaud.

Etaient absents et représentés :

CA Versailles Grand Parc: <u>Jouy-en-Josas</u>: Denise Thibault représentée par Jean-Loup Rottembourg (CA Versailles Grand Parc: <u>Les Loges-en-Josas</u>); **SIEED**: <u>Saint-Rémy-l'Honoré</u>: Toine Bourrat représentée par Guy Pelissier (SIEED: Behoust)

Etaient absents:

CA Versailles Grand Parc: Bièvres: Georges Douarre / Bois d'Arcy: Jérémy Demassiet / Buc: Georges Dutruc-Rosset / Châteaufort : Emilien Nivet / Rennemoulin : Bernard Feys / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret / Saint-<u>Cyr-l'Ecole</u>: Sonia Brau / <u>Toussus-Le-Noble</u>: Stéphane Usai / <u>Viroflay</u>: Roland De Heaulme; **SIEED**: <u>Adainville</u>: Marie-Hélène Quinault / Andelu : Olivier Ravenel / Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / <u>Bazainville</u>: Damien Guignard / <u>Bazemont</u>: Jean-Bernard Hetzel / <u>Bazoches-Sur-Guyonne</u>: Pierre Beheray / Boissets : Audrey Mechali / Bourdonné : Patrick Porchez / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / <u>Courgent</u>: Sylvie Heloin / <u>Crespières</u>: Thomas Revise / <u>Dannemarie</u>: Jocelyne Fromentin / <u>Davron</u>: Maurice Perrault / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Gambais : Régis Bizeau / Gambaiseuil : Roland Boscher / Garancières: Michel Secondat / Goupillières: Régine François / Goussainville: Guillaume Graffin / Gressey: Guillaume Fautrat / <u>Grosrouvre</u> : Jean-Pierre Pibouleau / <u>Havelu</u> : Michel Negarville / <u>Herbeville</u> : Laurent Thiriau / <u>Longnes</u> : Lionel Beaumer / <u>Marcq</u> : Alain Vauchelles / <u>Mareil-le-Guyon</u> : Dominique Jouin / <u>Maule</u> : Hervé Camard / Maulette: Eric Tondu / Millemont: Annie Joseph / Mittainville: Jean Dehais / Mondreville: Jacques Bazire / Montainville: Sébastien Lefrançois / Montchauvet: Yves Lecoy / Mulcent: William Kermmeling / <u>Neauphle-Le-Vieux</u>: Denise Planchon / <u>Osmoy</u>: Michel Leclerc / <u>Prunay-Le-Temple</u>: Dominique Hamel / <u>La</u> <u>Queue-lez-Yvelines</u>: Jean-Michel Allirand / <u>Richebourg</u>: Dominique Spillemaecker / <u>Rosay</u>: Bruno Marmin / <u>Saint-Forget</u>: Jean-Luc Jannin / <u>Saint-Lambert-des-Bois</u>: Pierre Humeau / <u>Saint-Martin-des-Champs</u>: Jean-Claude Lauvray-Jonot / Septeuil: Yannick Tenesi / Le Tremblay-Sur-Mauldre: Joseph Le Foll / Villiers-le-Mahieu: Patrice Couëdon; CC Cœur d'Yvelines: Beynes: Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain: Isabelle Lagravière / <u>Neauphle-Le-Château</u>: Catherine Sous / <u>Thiverval-Grignon</u>: Rémi Lucet; **CC Gally-Mauldre:** <u>Chavenay</u>: Michaela Ackermann / <u>Mareil-Sur-Mauldre</u>: Joffrey Beuvelet / <u>Saint-Nom-La-Bretèche</u>: Pierre Vezy; **Saint Quentin en Yvelines CA :** Les Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Coignières : Cyril Longuepee / Elancourt : Gilbert Reynaud / Guyancourt: Bernard Tabarie / Magny-Les-Hameaux: Raymond Besco / Maurepas: Véronique Millot / Montigny-le-Bretonneux : Bruno Boussard / Plaisir : Joséphine Kollmannsberger / Villepreux : Thierry Essling / Voisins-le-Bretonneux: Catherine Hatat; CA Saint Germain Boucles de Seine: Mareil-Marly: Cécile Jardon / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice Générale

Valérie BLANCONNIER, Secrétaire Juliette de MECQUENEM, Secrétaire

ILINGENIERIE: Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d'Ouvrage

Monsieur le Président a ouvert la séance à 20h30 et donné lecture de l'ordre du jour adressé le 12 mars 2019 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d'Yvelines, de la CC de Gally Mauldre, de Saint Quentin en Yvelines CA et de la CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

ORDRE DU JOUR:

- 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018
- 2 INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT:
 - 2.1 DECISIONS DU PRESIDENT
- 3 ADMINISTRATION GENERALE:
 - 3.1 CIG CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN PLACE DU REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)
 - 3.2 MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE
- 4 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 :

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- A BILAN DE L'ANNEE 2018
- **B-LES FINANCES**
- **C LES INVESTISSEMENTS**
- D ETAT DE LA DETTE
- **E EVOLUTION DES EFFECTIFS**
- 5 QUESTIONS DIVERSES....

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Alain PIERRE, délégué suppléant du SIEED, pour la commune de Tacoignières, comme secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018.

2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N° 24/2018 DE SIGNER un marché à procédure adaptée pour la conception et la réalisation du circuit de visite pédagogique de l'Unité de Valorisation Energétique de Thiverval-Grignon, avec la société STUDIO AD HOC, pour un montant total de 126 500 € HT (incluant toutes les options et la maintenance de 2 ans - hors révision).

<u>N° 25/2018</u> DE SIGNER *le devis concernant le traitement des bandes cartonnées de la ligne 1 en sous*section 4 dans le cadre des travaux de désamiantage, de l'entreprise Est Industries, pour un montant de 37 000 euros HT.

<u>N° 1/2019</u> DE SIGNER le devis concernant la dépose des joints/tresses en sous-section 4 du réchauffeur d'air stocké sur la plateforme dans le cadre des travaux de désamiantage, de l'entreprise TCHOULFIAN, pour un montant de 7 935 euros HT.

<u>N° 2/2019</u> DE SIGNER le devis concernant la dépose de plaques cartons en sous-section 4 à l'aide de sac à manche et démontage des plaques de bardage dans le cadre des travaux de désamiantage de l'entreprise TCHOULFIAN, pour un montant de 31 428 euros HT.

<u>N° 3/2019</u> DE SIGNER *le devis DA18/14224-01 en complément du devis initial n°DA18/14224 (Décision n°02/2019) concernant les travaux de désamiantage* de l'entreprise TCHOULFIAN, pour un montant complémentaire de $2\,450$ euros HT.

3 - ADMINISTRATION GENERALE:

DELIBERATION N° 2019/03/01

CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN PLACE DU REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 ;

VU le règlement (UE) n°2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des Données, soit « RGPD ») ; Vu le projet de convention proposé par le CIG ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Sidompe d'être accompagné pour la mise en place du RGPD;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- 1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CIG pour la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence (avenants et/ou autres), pour une durée de 3 ans à compter de la présente notification,
- 3°) **PRECISE** que la dépense correspondante sera portée à l'article 6228 des exercices 2019 et suivants.

DELIBERATION N° 2019/03/02 MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SIDOMPE modifiés en date du 4 mars 2015 ;

VU l'arrêté de la préfecture des Yvelines n°2016175-0007 publié le 24 juin 2016 constatant le retrait de droit de quinze communes du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE) et portant adhésion de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine et de Saint-Quentin-en-Yvelines au SIDOMPE;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2016354-0004 publié le 22 décembre 2016 portant modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED);

VU l'arrêté de la préfecture des Yvelines n°2017051-0002 publié le 22 février 2017 constatant le retrait de Rambouillet Territoires du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2017184-0005 publié le 06 juillet 2017 portant adhésion de Rambouillet Territoires au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) pour le compte des communes de Mittainville et Gambaiseuil ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°78-2018-10-03-007 publié le 4 octobre 2018 portant adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) pour le compte de la commune du Mesnil Saint Denis ;

VU l'arrêté de la préfecture des Yvelines N°78-2018-11-29-005 publié le 30 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle "Le Chesnay-Rocquencourt" par fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le bureau syndical en date du 21 février 2019;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- 1°) ADOPTE les statuts du SIDOMPE ci-annexés ;
- 2°) **PRECISE** que les nouvelles dispositions statutaires, après consultation des Collectivités adhérentes dans les conditions prévues à l'article L5721-2-1 par le Code Général des Collectivités Territoriales, entreront en vigueur à la date d'établissement de l'arrêté interpréfectoral.

4 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un débat sur les orientations du budget (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. La tenue de ce débat s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2019, Monsieur le Président présente les points essentiels.

DELIBERATION N° 2019/03/03
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté par le Président ;

CONSIDERANT les exposés des différents intervenants ;

ENTENDU l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019, annexé à la présente délibération.

CONFIRME que le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

5– QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Thiverval-Grignon le 18 mars 2019

Le Président

Guy PELISSIER